



Déclaration du snetaa e.i.L à l'ouverture des CAPN le 8 mars 2010

Le snetaa e.i.L, comme certains syndicats, dénonce les pratiques mises en œuvre dans certaines académies, visant à remettre en cause le paritarisme, cadre légal jusqu'à ce jour. Il rappelle que cela a obligé des élus PLP snetaa eil à démissionner au niveau académique pour montrer les dysfonctionnements et pour manifester leur désaccord. Des élections ont dû être réorganisées.

Ces remises en cause se traduisent aujourd'hui, à travers :

- la non transmission des documents papier aux organisations syndicales dans les délais prévus,
- la non transmission des besoins académiques et des soldes proposés par le ministère, ne permettant pas une discussion argumentée avec les partenaires sociaux que nous sommes, et donc ne prenant en compte que des réalités budgétaires et non des besoins pédagogiques réels.

Pour la deuxième année consécutive, le ministère de l'éducation, au travers de la cellule « info mobilité » fait informer les collègues du projet de mouvement.

Nous ne pouvons que constater que cela n'améliore pas la situation des candidats à mutations qui stressent encore plus en attendant le résultat définitif, et les incite à chercher l'information pour ceux qui ne sont pas informés par cette cellule, voire à demander des justifications aux élus que nous sommes.

A cela s'ajoute un élément nouveau cette année, nous laissant très perplexes quand au respect de l'éthique et des règles de confidentialité, puisque au moins un syndicat non élu chez les PLP, a transmis le projet de mouvement par mail aux candidats PLP « projet de mouvement inter académique qui nous a été transmis par l'administration » précise celui-ci...

Le snetaa e.i.L n'est pas destinataire des codes d'accès au mouvement des autres corps ! Il est **INACCEPTABLE** qu'un syndicat qui n'a pas d'élus PLP ait les codes d'accès au mouvement PLP et se permette cela ! Nous attendons de connaître les mesures prises par l'administration pour remédier à cela !

Le paritarisme ne sortira pas grandi de telles pratiques !

L'an dernier à pareille époque, nous demandions le fonctionnement dans le respect des règles ! Cela reste plus que jamais d'actualité !

Pour ce mouvement

- le snetaa e.i.L, comme l'an dernier, dénonce à nouveau, la non prise en compte de situations de handicap reconnues par les MDPH.

- Les rectorats annoncent que les stagiaires sont comptabilisés dans les soldes académiques !

La DGRH peut-elle nous confirmer ces faits ?

Si cela s'avérait réel, le mouvement sera bloqué et que restera-t-il comme capacité à muter pour les titulaires ?

Le snetaa e.i.L dénonce cette pratique et revendique que le droit à mobilité soit une réalité !

Le snetaa e.i.L demeure plus que jamais une organisation attentive au paritarisme et au bon fonctionnement du droit à mutation des collègues.